

FAUT-IL FAIRE PAYER LES RETRAITÉS ?

MAI 2024

LES RETRAITÉS SONT-ILS RESPONSABLES DE LA DETTE PUBLIQUE ?	4
LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS EST-IL ÉLEVÉ ?	2
UN TAUX DE PAUVRETÉ FAIBLE	4
LA DÉLICATE QUESTION DU RENDEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE	6
LES RETRAITÉS, RICHES DE LEUR PATRIMOINE	6
UN PATRIMOINE RENFORCÉ PAR UN TAUX D'ÉPARGNE ÉLEVÉ.....	8
FAUT-IL ALORS TAXER LE PATRIMOINE ?.....	8

Faut-il faire payer les retraités ?

Dans une tribune publiée dans le quotidien Le Monde, le 15 avril 2024, cinq économistes, Romain Restout (professeur d'économie à l'université de Lorraine), Julien Albertini (maître de conférences à l'université Lyon-II), Arnaud Chéron (professeur des universités à l'université du Mans), Xavier Fairise (professeur des universités à l'université du Mans), Arthur Poirier (maître de conférences à université Paris-VIII) et Anthony Terriau (professeur des universités à l'université du Mans) estiment que les retraités devraient être davantage mis à contribution dans le rééquilibrage des finances publiques.

LE NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS EST-IL ÉLEVÉ ?

Le montant moyen de la retraite est relativement modeste, 1 531 euros par mois.

Le taux de remplacement se situe autour de 74 %. En 2019, le niveau de vie médian des retraités est égal à 1 878 euros par mois et par unité de consommation, ce qui signifie qu'une personne à la retraite sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant. Un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 128 euros par mois et par unité de consommation (soit un peu

plus que le seuil de pauvreté relatif à 60 % du niveau de vie médian des Français, égal à 1 102 euros par mois et par unité de consommation en 2019). À l'opposé, un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie supérieur à 3 220 euros par mois et par unité de consommation. Le rapport interdécile des niveaux de vie est égal à 2,9 parmi les retraités en 2019. Il est resté globalement stable parmi les retraités depuis vingt ans. Entre 1996 et 2012, il oscillait entre 3,0 et 3,2. Pour les actifs, ce ratio est de 3,5.

En 2019, les 10 % de ménages retraités les plus riches perçoivent 22,5 % des niveaux de vie de l'ensemble des retraités. Cette proportion est de 24 % pour les actifs. À l'opposé, la moitié des ménages retraités les moins riches perçoivent 33 % de l'ensemble des niveaux de vie, cette proportion est de 31 % pour les ménages actifs.

Le niveau de vie des retraités est, en France, supérieur à celui de la moyenne de la population. En 2019, selon le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), le niveau de vie moyen des retraités représentait, en effet, 101,5 % de celui de l'ensemble de la population. Ce ratio est, en revanche, en recul depuis plusieurs années. Ce processus de baisse est amené à se poursuivre.

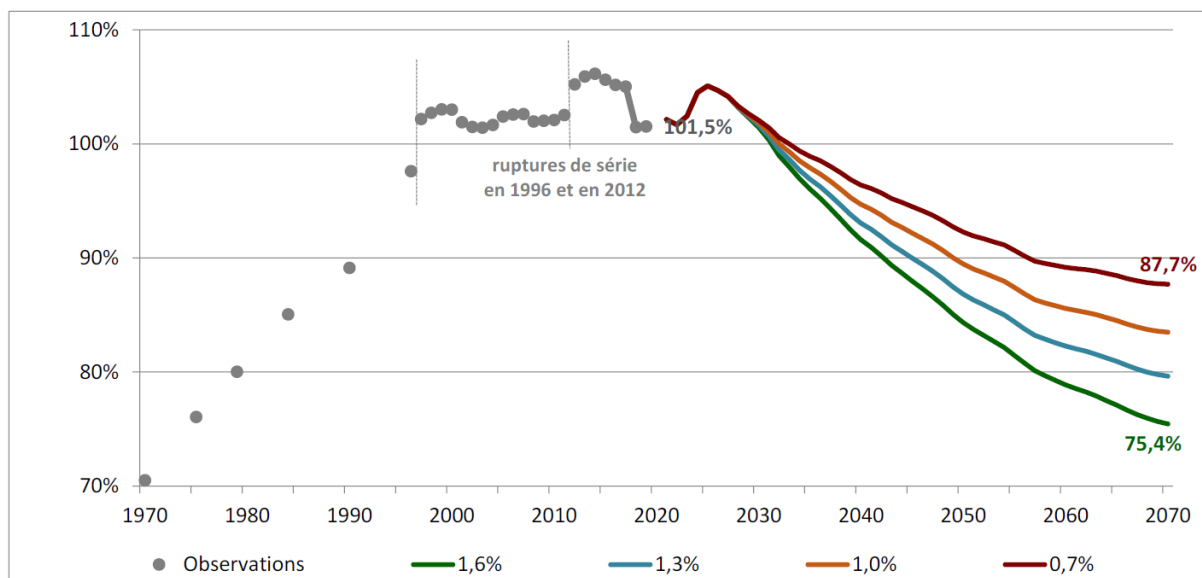
Le niveau de vie relatif des retraités a progressé de 30 points entre 1970 et le milieu des années 1990 et demeure, depuis, légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population. Les pensions brutes des retraités ont ainsi augmenté en euros constants continûment jusqu'en 2017, en raison du renouvellement de la population des retraités (effet noria). À compter de 2017, si cet effet continue à jouer pour les femmes, ce n'est plus le cas pour les hommes.

Les retraités ont dû subir des hausses d'impôts et de prélèvements sociaux entre 2002 et 2017 qui ont pesé sur l'évolution de leur pouvoir d'achat (CSG notamment pour les retraités

percevant plus de 2 000 euros de pension par mois). En revanche, depuis 2018, les retraités comme le reste de la population ont bénéficié de la baisse de l'impôt sur le revenu et d'une moindre imposition des dividendes avec l'instauration du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % sur les revenus du patrimoine financier. Détenteurs importants de produits financiers, les retraités ont été les principaux bénéficiaires de cette mesure.

Selon les scénarios du COR, le niveau de vie relatif des retraités s'établirait entre 91,6 % et 94,4 % en 2040 et entre 75,4 % et 87,7 % en 2070, après être passé par un maximum à 106 % vers 2014.

Niveau de vie relatif des retraités observé et projeté (niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population)



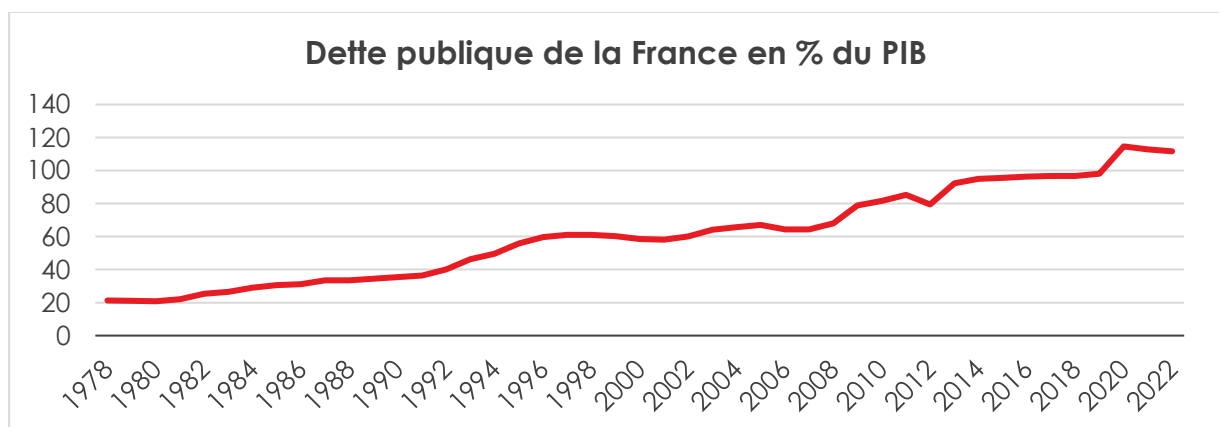
Source : COR

La baisse du niveau de vie des retraités par rapport à l'ensemble de la population est imputable à la succession des réformes engagées depuis 1993. Pour les régimes de base, les pensions sont désormais calculées sur les vingt-cinq meilleures années et non les dix meilleures. L'indexation ne s'effectue plus en fonction du salaire moyen mais, au mieux, en fonction des prix. Par ailleurs, le passage de 37,5 à 43 années de durée de cotisation pour l'obtention d'une retraite à taux plein accroît le risque de décote. Le rendement des régimes complémentaires a par ailleurs fortement diminué.

LES RETRAITÉS SONT-ILS RESPONSABLES DE LA DETTE PUBLIQUE ?

Face à la montée de l'endettement public, la mise à contribution des retraités a été maintes fois évoquée. Une désindexation des pensions par rapport à l'inflation a été avancée et vite démentie par le Président de la République. La dette publique a dépassé, en 2023, 110 % du PIB

quand elle s'élevait à 20 % du PIB au début des années quatre-vingt. Lors de ces cinquante dernières années, le nombre de retraités est passé de 5 à 17 millions. Il est facile d'établir un parallèle entre dette et dépenses de retraite. Ces dernières sont le premier poste de dépenses sociales et accaparent près de 14 % du PIB. Elles sont, depuis plusieurs années, proportionnellement au PIB, assez stables. La dette publique a connu deux accélérations qui n'ont rien à voir avec les retraites. La première est intervenue lors de la crise des subprimes et la seconde lors de l'épidémie de covid en lien avec « le quoi qu'il en coûte ». Certes, une part non négligeable des dépenses de santé est imputable au vieillissement démographique, cependant les mesures de soutien aux revenus des ménages et celles en faveur des entreprises adoptées dans la cadre de l'épidémie ne sont sans aucun lien avec la retraite. Les retraités ne peuvent donc être accusés de l'augmentation de la dette depuis 2024.

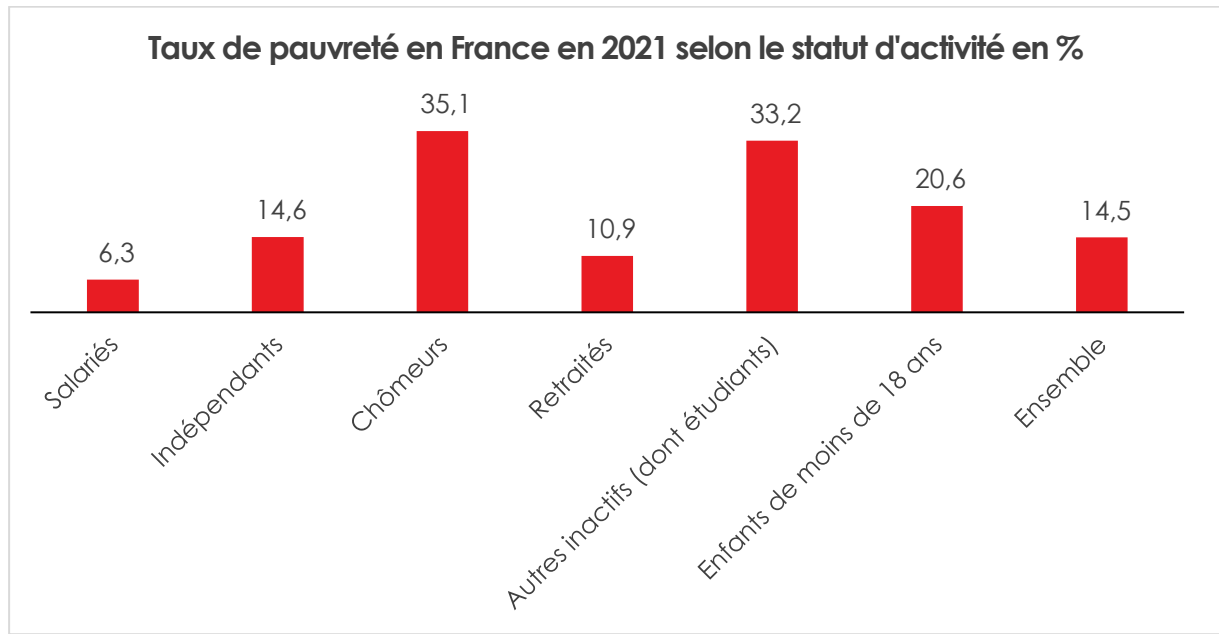


Cercle de l'Épargne – données INSEE

UN TAUX DE PAUVRETÉ FAIBLE

Le taux de pauvreté des retraités (10,9 % en 2021) est en France

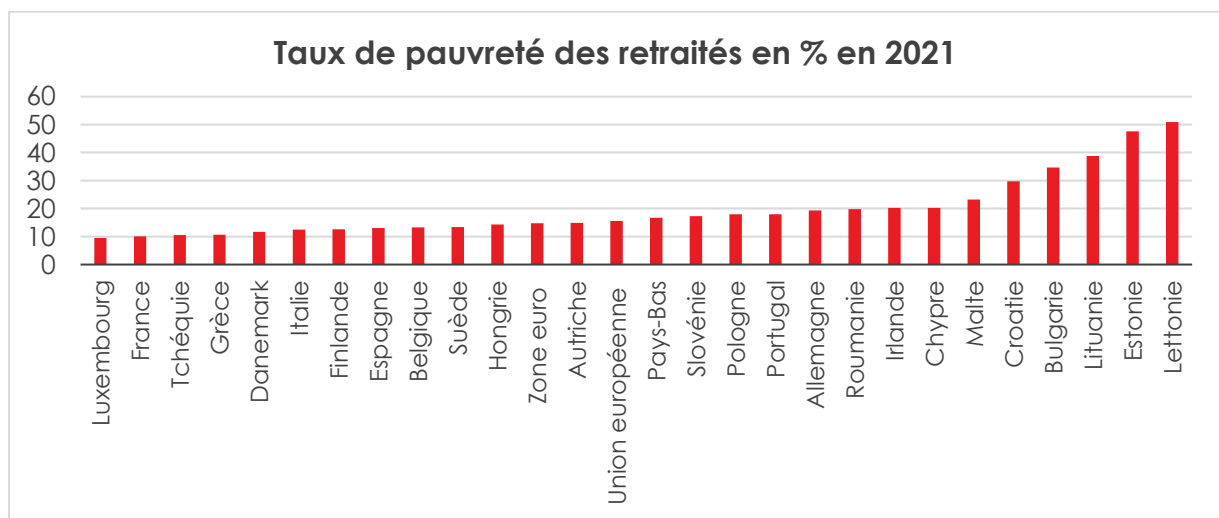
inférieur de près de 4 points à celui de l'ensemble de la population.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Avec un taux de pauvreté des retraités de 10,9 %, selon le service statistique européen, Eurostat, la France figure parmi les pays les mieux

classés, arrivant au deuxième rang, derrière le Luxembourg. Les pays les plus mal classés sont ceux d'Europe de l'Est et notamment les Pays Baltes.



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

LA DÉLICATE QUESTION DU RENDEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE

En prenant en compte l'allongement de l'espérance de vie à la retraite, le retour sur cotisations de retraite a été le plus élevé pour les générations des années 1950. Il tend à baisser progressivement après en raison de l'allongement de la durée de cotisation qui est passée de 37,5 à 43 ans et du report de l'âge légal de départ à la retraite. En comparant les cotisations versées et les pensions perçues sur une vie, le rendement pour chaque euro cotisé est d'environ 2,5 % pour les générations nées dans les années 1950, contre seulement 1,75 % pour les cohortes nées après 1970.

LES RETRAITÉS, RICHES DE LEUR PATRIMOINE

Les retraités sont les principaux détenteurs du patrimoine en France. Du fait du principe d'accumulation, le patrimoine des ménages atteint son maximum entre 54 et 74 ans avant de décroître légèrement. La baisse constatée à partir de 75 ans n'est pas simplement liée à un phénomène de désépargne qui serait dû au coût d'éventuelles dépenses de dépendance. Elle s'explique par le fait que les retraités les plus âgés n'ont pas bénéficié de la même couverture retraite que leurs cadets. Les femmes les plus âgées ont, en règle générale, des patrimoines modestes. Avec le renouvellement des générations, il est possible que la baisse du montant du

patrimoine intervienne plus tardivement. Avec l'augmentation des valeurs financières et des biens immobiliers, le montant du patrimoine de ceux qui en sont bien dotés a fortement progressé depuis le début du siècle. Ce phénomène a accru l'écart entre les plus de 55 ans qui détiennent plus de 50 % du patrimoine des ménages et les plus jeunes.

Début 2018, selon l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine (HVP) réalisée par l'INSEE, le patrimoine net hors reste des ménages résidant en France s'établit en moyenne à 218 300 euros ; Ce montant est de 267 300 euros pour les retraités, soit 35 % de plus que celui des actifs. L'écart est moins important en termes de patrimoine brut (7 %), dans la mesure où les retraités sont moins endettés que les ménages d'actifs. Avec 296 600 euros de patrimoine brut moyen, les retraités qui représentent 38,4 % de l'ensemble des ménages détiennent 40 % du patrimoine brut total.

En France, le patrimoine brut des ménages est principalement constitué de biens immobiliers (64 % du patrimoine total des ménages retraités et 60 % de celui des ménages d'actifs). En moyenne, la valeur des biens immobiliers possédés par les ménages retraités est 1,14 fois plus élevée que celle possédée par les ménages actifs, d'environ 188 000 euros contre 166 000 euros. En 2018, 72 % des ménages retraités

déclaraient détenir au moins un bien immobilier et 70 % leur résidence principale ; ces proportions étaient respectivement de 58 % et 54 % pour les ménages d'actifs.

La part du patrimoine financier dans le patrimoine total est de 25 % pour les retraités, contre 17 % pour les actifs. Le montant moyen d'actifs financiers détenu par les ménages retraités (74 000 euros) est nettement plus important (58 %) que celui possédé par les ménages actifs (47 000 euros).

Entre 1998 et 2018, le patrimoine moyen brut hors reste (c'est-à-dire hors biens d'équipement, bijoux, œuvres d'art, etc.) détenu par les ménages vivant en France métropolitaine a été multiplié par 2,1 en euros courants. Pour les retraités, il a été multiplié par 1,2. Jusqu'en 2010, le patrimoine des ménages actifs, et en encore plus celui des ménages retraités, a quasiment doublé en raison de l'évolution des prix de l'immobilier. Sur cette période, le patrimoine financier moyen des ménages a également augmenté, mais moins rapidement que l'immobilier. La hausse est un peu plus marquée pour les ménages actifs que pour les ménages retraités. Depuis 2010, le patrimoine des ménages n'a progressé que de 3 % pour l'ensemble des ménages comme pour les ménages retraités et de 2 % pour les ménages actifs.

Le patrimoine des retraités est plus élevé que celui des actifs à chaque

niveau de la distribution mais l'écart se resserre pour les ménages les plus riches. Début 2018, la moitié des ménages de retraités dispose d'un patrimoine global supérieur à 190 200 euros, soit 1,2 fois la valeur du patrimoine médian des ménages d'actifs (157 500 euros). Le 2^e décile de la distribution du patrimoine des retraités (23 000 euros) représente le double de celui du patrimoine des actifs (11 300 euros). L'écart est nettement réduit pour les ménages du haut de la distribution. Les 10 % de retraités les plus riches ont ainsi un patrimoine au moins égal à 622 900 euros, quasiment équivalent aux 10 % des actifs les plus riches (607 800 euros). La dispersion relative du patrimoine apparaît ainsi plus importante pour les ménages actifs que pour les ménages retraités, en particulier pour le patrimoine immobilier.

Les ménages ayant les plus hauts patrimoines (c'est-à-dire les 10 % de ménages ayant les patrimoines bruts les plus élevés) sont globalement plus âgés que l'ensemble de la population (46 % de ces ménages ont une personne de référence de 60 ans ou plus contre 40 % dans l'ensemble des ménages) ont au minimum 100 000 euros d'actifs, les 5 % les mieux dotés 167 000 euros et les 1 % les mieux dotés plus de 1,46 million d'euros.

Les ménages de retraités sont sous-représentés parmi les moins dotés en patrimoine. Représentant 30 % de

l'ensemble de ces ménages, leur proportion est la plus importante dans les déciles du milieu de la distribution (43 % en moyenne), avant de redescendre légèrement dans les ménages les plus riches (patrimoine supérieur au 8^e décile).

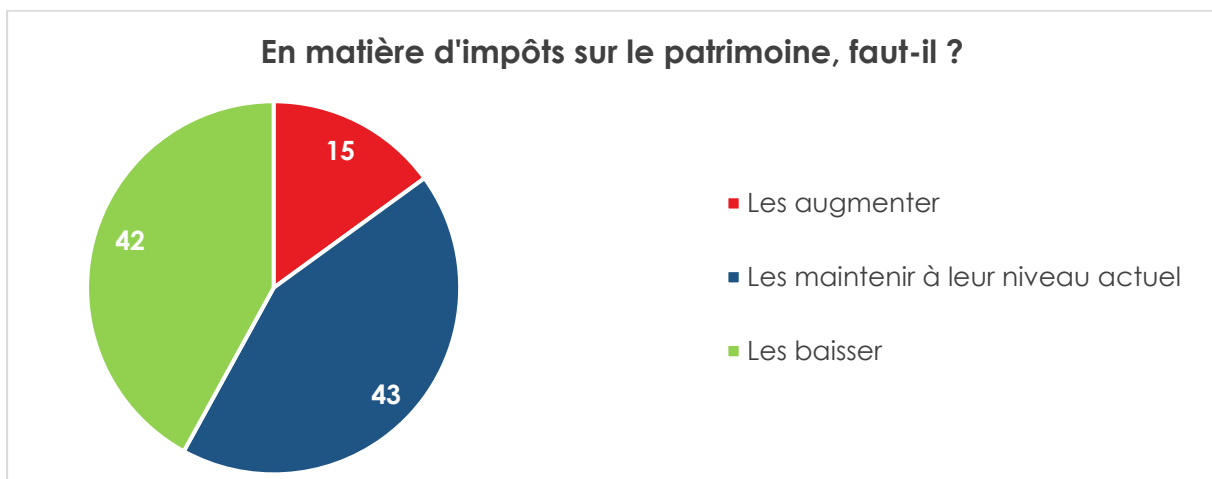
UN PATRIMOINE RENFORCÉ PAR UN TAUX D'ÉPARGNE ÉLEVÉ

Les plus de 60 ans épargnent plus de 25 % de leur revenu disponible, contre à peine 8 % pour les moins de 30 ans. Ayant remboursé, en règle générale, leurs emprunts immobiliers, cette

épargne est essentiellement financière. Ils renforcent ainsi leur patrimoine. L'âge de la désépargne intervient au-delà de 75 ans en lien avec la montée du risque de dépendance. Par ailleurs, les personnes qui ont actuellement plus de 75 ans ont un niveau de pension inférieur à celui des 65/74 ans.

FAUT-IL ALORS TAXER LE PATRIMOINE ?

Les Français, quelles que soient leurs sympathies politiques, sont opposés à une augmentation des prélèvements sur le patrimoine.

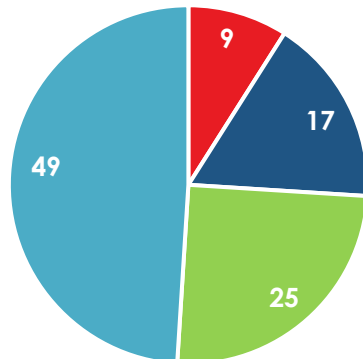


Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – 2023

Les Français sont tout aussi opposés à l'augmentation des droits sur les successions quels que soient leur

niveau de revenus, de patrimoine ou leur sympathie politique.

En matière de succession, que souhaitez-vous en % ?



- Limiter l'héritage à douze millions d'euros par héritier direct
- Ne pas modifier les règles fiscales en vigueur en particulier en matière d'abattement
- Monter l'absence d'impôt sur les successions jusqu'à 200 000 euros par héritier direct
- Supprimer totalement l'impôt sur les successions quel que soit le montant de l'héritage

Enquête AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA – CERCLE DE L'ÉPARGNE - 2022

Les économistes signataires de la tribune suggèrent une désindexation (provisoire) des retraites par rapport à l'inflation. Cette mesure rapporterait 2,8 milliards d'euros par point d'inflation et par an. Sur un horizon de trois ans, le gain dépasserait 10 milliards d'euros par an. Ils proposent également la suppression de l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités imposables à l'impôt sur le revenu (4 milliards d'euros par an de gain). Ces mesures impopulaires auraient l'inconvénient de toucher les nouveaux retraités dont le taux de remplacement est inférieur à celui

des générations précédentes. Ils estiment que les actifs et en particulier les jeunes actifs supportent des charges importantes, ce qui interdit tout relèvement des cotisations sociales et de la TVA. Ils indiquent que les besoins de financement sont élevés pour réaliser la transition écologique, moderniser la défense, renforcer l'éducation, etc. À leurs yeux, la solidarité intergénérationnelle doit s'opérer en sens inverse... Compte tenu de l'érosion des pensions ces dernières années, le débat risque d'être houleux. Affaire à suivre.

Retrouvez les publications et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE, présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cerledelepargne.fr